**Portabilité de Numéro(s) Territorialisé(s) ou Polyvalent(s)** 

|  |
| --- |
| Demande de résiliation avec portabilité du ou des numéro(s) |

|  |
| --- |
| IDENTIFICATION DU CLIENT (Mandant) |
| Société / Raison Sociale (RCS): …………………………………………………………………… Obligatoire Numéro SIRET (14 caractères) : …………………………………………………………………Obligatoire Adresse:…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… Obligatoire **Numéro de Tél. du contact en journée** (GSM) :…………………………………… Obligatoire   |

**Portabilité demandée en** : HO 🞏 (Heures ouvrées) ou HNO 🞏 (H. non ouvrées)

(Rappel : HO = Lundi au vendredi 9H -11H30 et 14H -16H00. **Attention :** la portabilité en HNO fait l’objet d’une facturation à part. Veuillez demander une cotation à votre contact commercial)

**Numéro(s) concerné(s) par le présent mandat**:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro(s) « tête de ligne » (*dit(s) Numéro(s) Principal d’Installation - NDI / NPI*)** | **Numéro(s) affectés associé(s) (*dit(s) “SDA”)*** | **Code RIO (si nécessaire)** | **Adresse[[1]](#footnote-1) (si différente de celle indiquée ci-dessus)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Indiquez pour chaque tête de ligne : le(s) numéro(s) affecté(s) associé(s), le(s) code(s) RIO (si nécessaire) associé, et l’ (les) adresse(s) associée(s)

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Portabilité totale | [ ]  Portabilité partielle |
| **Date du déménagement (s’il y a lieu):** [JJ/MM/AAAA]…………………… |  |

[Mandant/Client]………………………………………… ………………,titulaire du contrat et affectataire du (ou des) numéro(s) indiqué(s) ci-dessus, déclare de bonne foi :

1. demander la résiliation du contrat précisant l’affectation du (ou des) numéro(s) mentionné(s) ci-dessus et d’opérer la portabilité du (ou des) numéro(s) affecté(s) au titre dudit contrat[[2]](#footnote-2).
2. choisir l’opérateur de boucle locale COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS, au lieu et place de [Opérateur Cédant]………………………. et, à ce titre, avoir pleinement connaissance des conséquences de la résiliation de mon précédent contrat[[3]](#footnote-3) avec [Opérateur Cédant]…………… …………., à savoir la rupture du lien contractuel avec celle-ci et le fait, qu’une fois la portabilité effectuée, la fourniture du service téléphonique sera opérée exclusivement par COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS.
3. avoir donné mandat à la société COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS, N° SIREN 402 628 838, pour effectuer, au nom et pour le compte de [Mandant/Client]……………………………………………………………………, toutes les démarches nécessaires auprès de l’ancien opérateur de boucle locale, afin de procéder à la résiliation de son service téléphonique et de mettre en œuvre la portabilité des numéros susvisés.

Il est entendu que la validité du présent mandat est soumise à la signature préalable par le mandant/Client du Contrat[[4]](#footnote-4) pour le service concerné relatif au(x) numéro(s) indiqué(s) dans le présent mandat.

 Fait à ......................................, le ..............................................

Signature & Cachet (obligatoire)................................................

1. Il est de la responsabilité du mandant/Client de s’assurer que l’adresse indiquée est correcte et suffisamment renseignée afin d’être utilisée par COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS pour les services d’urgence.

Aussi, tout numéro affecté doit respecter doit respecter les critères d’implantation géographique requis par le plan de numérotation de l’ARCEP. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le contrat entre le mandant/Client et l’opérateur cédant doit faire l’objet d’une affectation du (ou des) numéro(s) indiqué(s) dans le présent mandat. Le Client doit être le titulaire du (ou des) numéros concerné(s) exerçant ici son droit à la conservation du (ou des) numéro(s) fixe(s). Si un (ou des) numéro(s) est (sont) listé(s) dans le présent mandat alors qu’il(s) ne fait (font) pas l’objet d’une affectation au Client, alors COLT TECHNOLOGY SERVICES tiendra le Client comme responsable de toute coupure de service engendrée pour le(s) réel(s) affectataire(s) du (ou des) numéro(s). [↑](#footnote-ref-2)
3. Il est de la responsabilité du mandant/client de s’assurer que les conditions contractuelles d’abonnement au service téléphonique relatives à la durée minimum de l’abonnement sont respectées. Notamment, cette portabilité n’affranchit pas le mandat/Client des frais de résiliation anticipée dus à l’opérateur cédant. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le Contrat signifie la Commande signée par le Client telle que définie, soit dans le Customer Contract Pack (CCP), soit dans un contrat spécifique signé entre COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS et le Client. [↑](#footnote-ref-4)